

Prix « État de droit » UIA en coopération avec LexisNexis 2025

Le prix annuel “État de droit” de l’Union Internationale des Avocats (UIA) a été créé en coopération avec LexisNexis pour récompenser les personnes et/ou les organisations contribuant activement au développement et à la promotion de l’État de droit au niveau national, régional ou international, en particulier au sein de la communauté juridique.

Il s'agit d'un prix purement symbolique, sans dotation financière, visant à reconnaître et promouvoir l’engagement et les actions du/de la lauréat.e.

- **Présentation de candidatures**

- Les candidatures peuvent être soumises jusqu’au **jeudi 15 mai 2025 (23h59 CET)** exclusivement à l’aide du **formulaire de présentation de candidatures 2025** (disponible [ici](#)) dûment complété **en format Word**, dans une des trois langues de travail de l’UIA (français, anglais ou espagnol). Le formulaire doit être accompagné *a minima* **d’une lettre de recommandation signée par une tierce personne**¹. Veuillez noter que les formulaires incomplets ou présentés après la date limite ou ne remplissant pas les conditions décrites ci-dessous ne seront pas pris en considération.

- Tous les candidats proposés :

- doivent être des avocats ou des juges, des barreaux, des organisations d’avocats,
- peuvent être membres de l’UIA (à l’exception de ceux qui exercent une fonction officielle au sein de l’association),
- doivent être des leaders dans la promotion et le développement de l’État de droit,
- doivent justifier de contributions significatives, récentes et pacifiques visant à promouvoir l’État de droit.

¹ Dans le cas où le candidat serait un barreau ou une organisation d’avocats, les lettres de recommandation devront être signées par une personne autre que les membres de leurs organes directeurs, leur conseil d’administration ou tout autre organe de décision. Les lettres doivent être présentées sur papier en-tête, datées et signées physiquement ou avec une signature électronique. Une lettre de recommandation supplémentaire peut être demandée.

Il est hautement souhaitable que les contributions, les actions et/ou l'engagement justifiant des candidatures dépassent le cadre des obligations professionnelles normales, aillent au-delà de l'appel du devoir et que l'auteur ou les auteurs fassent preuve d'un certain courage. L'investissement des candidats dans la promotion de l'État de droit peut se traduire par un engagement à long terme ou par un acte ponctuel de nature exceptionnelle, dans le cadre de projets communautaires ou *pro bono*. L'accent devra être mis sur le travail récent du candidat.

- Dans tous les cas, les candidatures doivent refléter les valeurs et les objectifs de l'UIA (cf. Art. 2 et 3 des Statuts de l'UIA)².
- Les auto-candidatures ne seront pas acceptées. Dans le cas de barreaux ou d'organisations d'avocats, sera considérée comme auto-candidature tout dossier présenté par des membres du Conseil, du Conseil d'Administration ou de tout autre organe de décision de leur organisation ainsi que par leur personnel administratif.
- Une candidature peut être présentée plusieurs années de suite, en veillant toutefois à ajouter une nouvelle information importante pour la considération de la candidature l'année en cours. Pour rappel, les candidats ne peuvent recevoir le Prix qu'une seule fois.
- Le prix État de droit ne peut pas être décerné à titre posthume.
- La présentation de différents dossiers de candidature pour la même personne ou organisation la même année n'aura pas plus de poids qu'une candidature unique.
- **Jusqu'à ce que la décision finale concernant le prix soit prise, les personnes ou associations ayant présenté la candidature et les candidat.e.s sont priés de s'abstenir de divulguer toute information concernant la candidature, y compris le fait que cette dernière a été présentée.**

- **Procédure de présélection des candidatures**

- Tous les formulaires de candidature reçus avant la date limite annoncée seront étudiés par un Jury composé de :

Pour l'UIA :

- Président de l'UIA
- Directeur général de l'UIA-IROL
- Directrice de la Section État de droit de l'UIA-IROL
- Autres membres de l'UIA définis ultérieurement.

Pour LexisNexis :

- Président - LexisNexis Rule of Law Foundation
- Directeur - LexisNexis Rule of Law Foundation

- Le Jury se réserve le droit de demander des informations additionnelles sur certains dossiers et de faire des vérifications et/ou des recherches complémentaires à leur sujet. La personne ou organisation qui

² Disponible sur le lien suivant https://www.uanet.org/sites/default/files/statuts_2023_fr.pdf

présente la candidature est toutefois priée de s'abstenir de contacter directement les membres du jury au sujet de la candidature, à moins qu'elle n'y soit invitée.

- Le Jury procédera à la présélection des finalistes qui seront présentés au Conseil de Présidence de l'UIA au mois de juin 2025. Le Jury, à sa seule discrétion, peut décider qu'aucune des candidatures présentées ne se démarque de manière significative. Dans cette éventualité, le Jury devra en informer le Conseil de Présidence. Le Prix ne sera donc pas attribué cette année-là.
- Le Jury, à sa seule discrétion, peut convenir de reporter la date limite pour la présentation des candidatures ou pour l'examen de ces dernières par le Conseil de Présidence de l'UIA.
- La personne ou organisation qui présente une candidature doit être informée des décisions prises au sujet de son/sa candidat.e.
- Avant la présentation des candidatures finalistes au Conseil de Présidence, chaque finaliste sera prié de signer un formulaire d'acceptation, par lequel il/elle déclarera accepter le Prix s'il/elle venait à être sélectionné.e par le Conseil de Présidence. **L'acceptation du prix par le candidat ou la candidate présélectionné.e selon les termes et conditions établis par le prix, soit personnellement, soit par un membre de sa famille ou par un.e représentant.e, est un prérequis. Aucune candidature ne sera soumise au Conseil de Présidence de l'UIA sans cet accord.**
- Le/la lauréat.e sera désigné.e par vote du Conseil de Présidence en juin 2025. Exceptionnellement, le Conseil de Présidence peut également décider que le Prix ne sera pas attribué une année.

- **Élection du/de la lauréat.e**

Immédiatement avant le vote, la personne ayant présenté la candidature sera invitée à présenter brièvement le candidat au Conseil de Présidence de l'UIA. Les présentations peuvent se faire personnellement, par l'intermédiaire d'un représentant désigné, par vidéoconférence, par une présentation préalablement enregistrée ou par tout autre moyen raisonnablement disponible.

Le Conseil de Présidence procédera à l'élection du/de la lauréat.e par vote. Les personnes qui ont soit présenté la candidature soit signé une lettre de recommandation, ne peuvent pas voter.

En principe, une seule candidature est primée chaque année. Exceptionnellement, il peut y avoir plus d'un.e lauréat.e.

- **Remise du Prix**

Le Prix État de droit UIA/LexisNexis sera remis au / à la lauréat.e, ou à son représentant, par des représentants de l'UIA et de la Direction de LexisNexis lors d'un événement UIA dont la date et l'heure seront communiquées ultérieurement. Toutes les dispositions logistiques seront prises uniquement par l'UIA ou son représentant.

En acceptant le Prix, le/la lauréat.e autorise l'UIA et Lexis Nexis à faire usage de son nom, des déclarations réalisées en relation avec le Prix, des photographies et vidéos de la cérémonie de remise du Prix et autres supports similaires à des fins promotionnelles sans autre compensation à moins qu'une telle pratique ne soit prohibée par la loi.